

## Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les CCAS animent une action générale de prévention et de développement social en application de la politique d'action sociale de la commune.

Ils sont présidés de plein droit par le Maire; son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux.



### MODALITÉS D'ACCÈS

**Public concerné et critères d'admission:** Les CCAS s'adressent à tous les administrés de leur commune.

**Comment faire la demande:** Il convient de s'adresser directement au Centre Communal d'Action Sociale (s'y rendre ou téléphoner pour obtenir un rendez-vous).



### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

**Statut et financement:** Le CCAS est un établissement public administratif.

**Participation du public:** Aucune participation financière n'est requise pour les missions d'accueil, d'information et d'accès aux droits.

**Professionnel-le-s de la structure:** Les équipes de CCAS peuvent être composées, selon les activités proposées, d'assistant-e-s sociaux-ales, Conseiller-e-s en Économie Sociale et Familiale (CESF), agents administratifs, auxiliaires de puériculture, psychologues, éducateur-ric-e-s de jeunes enfants, aides à domicile, agents sociaux-ales.

## MISSIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les CCAS exercent les missions légales et communes à tous:

- la lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits (domiciliation, aide alimentaire, précarité énergétique, etc.);
- l'instruction des demandes d'aide sociale;
- le recensement des personnes vulnérables afin de permettre l'intervention ciblée des services sociaux et sanitaires auprès d'elles en cas d'un plan d'alerte et d'urgence.

Les CCAS peuvent développer à titre facultatif les missions suivantes:

- la prévention et l'accompagnement de la perte de l'autonomie (personnes âgées, personnes en situation de handicap) par l'accueil, le conseil, l'information et l'orientation;
- la lutte contre l'isolement et le développement du lien social;
- la gestion d'établissement d'hébergement et de services (résidences autonomie, portage de repas, etc.);
- le soutien au logement;
- l'action en faveur de la petite enfance.